REGLEMENT NATATION COURSE ET EAU LIBRE

# SAISON 2025

Du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025

# ATTENTION

# MODIFICATION DES REGLES DE CHANGEMENT DE CATEGORIES

La prise de licence se fera toujours dès le 1er septembre 2025, les nageuses ou les nageurs ne pourront nager que s'ils sont titulaires d'une licence prise à partir du 1er septembre 2025.

| CATEGORIES | AGES (filles et garçons) | ANNEES (filles et garçons) |
|---|---|---|
| Avenirs | 11 ans et moins | 2014 et après |
| Benjamins | 12-13 ans | 2013 à 2012 |
| Juniors | 14-18 ans | 2011 à 2007 |
| Seniors | 19 ans et plus | 2006 et avant |

# Dispositions Générales
# Saison 2025

## 1. Protocole d'organisation des compétitions Natation Course

### AVANT LA COMPETITION

Le Comité Départemental de Natation du Val d'Oise préparera :

- La compétition sur le logiciel « Extranat » (mail ou wetransfer ; clé USB sur demande uniquement).
- Les médailles et/ou coupes prévues par le règlement du CD95.
- Le matériel (système de départ, les plaques de comptage des distances) en fonction des disponibilités.
- Les documents nécessaires au bon déroulement de la compétition :
    - Le programme et le planning de la compétition seront envoyés par mail en amont au club participant.
    - Des programmes pour le jury de la compétition.

Le club organisateur :

- Récupérer l'ensemble de la compétition, à savoir les différents dossiers nécessaires à l'organisation de la compétition (la sauvegarde de la compétition, exemplaires des programmes) et ceci au plus tard le vendredi précédent cette compétition au CD95.
- En cas de difficultés exprimées en amont par le club organisateur, le CD95 pourra aider à l'organisation d'une compétition.

La commission des officiels devra :

- Désigner un jury (Juge Arbitre, Starter) pour les compétitions.

## PENDANT LA COMPETITION

### Le club organisateur devra :

Pour l'informatique et les résultats :

- Prévoir une personne pour le traitement informatique de la compétition avec le matériel informatique du club.
- Mettre à disposition un dispositif électrique pour brancher un ordinateur, une imprimante ; une table ; des chaises ; un podium ; et un portable ou téléphone pour les secours.
- Prévoir une connexion internet pour le suivi des résultats SINON afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.

Pour le jury :

- Mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire.
- Prévoir une boisson pour le jury lors de chaque réunion sportive.
- Permettre aux juges-arbitres et starters désignés pour la compétition d'accéder à l'établissement 1 heure avant l'ouverture des portes, ou en même temps que l'organisateur.

## APRES LA COMPETITION

### Le club organisateur devra :

- Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition).
- Envoyer par mail au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.
- Ramener le matériel à la Maison des Comités (buzzer et dossiers papiers).

## SECURITE

La surveillance des bassins (celui où se déroule la compétition, le bassin de récupération ou autre) est à la charge du club organisateur.

Pour les Premiers Secours, le club organisateur peut faire appel à la Croix Rouge, la protection civile, pompiers ou autres…

## 2. Licence

En attente de conformité avec les tarifs FFN 2025/2026

| | |
|---|---|
| Encadrement (dirigeant, bénévole, officiel, entraîneur) | 15 euros |
| Compétiteur (11 ans et +) | 55 euros |
| Compétiteur (10 ans et –) | 39 euros |
| Compétiteur « estivale » (11 ans et +). Période du 1er juin au 15 septembre. | 35 euros |
| Compétiteur « estivale » (10 ans et -). Période du 1er juin au 15 septembre. | 31 euros |
| Natation pour tous (16 ans et +) | 10 euros |
| Natation pour tous (15 ans et -) | 18 euros |
| Eau Libre Promotionnelle | 15 euros |
| J'apprends à Nager (JAN) | 15 euros |

Les licences se saisissent sur extranat.fr (via Internet), les clubs devront payer par carte bancaire directement en ligne. L'oblitération est faite par la FFN. Avec le paiement des licences par carte bancaire, il n'y a plus de délai, dès que le paiement de la licence est effectué par le club, le nageur peut être engagé sur une compétition.

Aucune licence ne sera oblitérée pour la saison 2025/2026 avant la clôture du règlement financier de la saison 2024/2025.

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- Aux règlements WORLD AQUATICS, LEN, FFN.
- Aux dispositions générales et particulières des compétitions de la FFN, de la LIFN et du CD95.
- Au règlement intérieur des établissements où ils seront habilités à se trouver pour pratiquer leur discipline.

## 3. Multi-licences

Se référer au règlement fédéral 2025

# 4. Dispositions financières du CD95 Natation

*Appel à cotisation en début de saison* :

- Participation du club pour la saison : 150 euros

*Droits d'engagements* :

| | Tarifs de base Clubs départementaux 100% Licence | Tarifs majorés Clubs n'étant pas 100% Licences ou hors département |
|---|---|---|
| Engagements indiv | 3 euros | 6 euros |
| Engagements relais | 5 euros | 10 euros |
| Engagements par équipe | 30 euros | 60 euros |
| Engagement sur place (si possibilité) | 15 euros | 30 euros |

Référence sera prise sur la liste des clubs établie par la Ligue IDF à l'année N-1 à savoir 2024/2025 pour cette saison 2025/2026 LISTE disponible sur le BO 3482 de la ligue IDF.

*Forfaits et pénalités* :

- Déclaré à la table (par course) : 6 euros
- Non déclaré à la table : 15 euros
- Forfait d'un club non déclaré : 70 euros

*Pénalités pour manque d'officiels* :

Référence chapitre 6. Officiels

# 5. Engagements aux compétitions

Pour l'année 2025, chaque structure devra prêter sa piscine dans l'année pour des compétitions prévues au calendrier départemental.

Voici les types de compétition ;

- Initiations Avenirs
- Parcours Avenirs
- Interclubs Avenirs
- Rencontre Benjamins (y compris les regroupements du collectif)
- Interclubs Benjamins

- Circuit Juniors Seniors
- Championnats Départementaux
- Les finales Départementales individuelles ou par équipes etc..

Si toutes les compétitions peuvent être organisées, aucune pénalité ne sera appliquée. Cependant, si nous n'obtenons pas assez de piscine, une pénalité de 100 euros par demi-journée sera attribuée à tous les clubs qui n'auront pas positionnés leur piscine sur une compétition, durant la saison en cours et qui auront au moins un participant sur cette demi-journée.

Tous les engagements se feront pour toutes les compétitions par le biais d'« Extranat ». Toute information supplémentaire, devra être communiquée par e-mail à l'adresse suivante :

atd95natation@gmail.com (Technique)

cd95@cd95-natation.fr (Administratif)

Les fiches de course et/ou le programme de la compétition seront directement établis par l'informatique du CD95 Natation pour toutes les compétitions du règlement.

Si un club ne peut pas se déplacer sur une compétition pour laquelle il a été prévu, il doit impérativement prévenir le CD95 Natation sous peine de pénalité de 70 euros pour forfait non déclaré d'un club.

L'information est à communiquer le mercredi précédent la compétition au plus tard.

## 6. Officiels

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- ✓ 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- ✓ 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoire
- ✓ 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoire ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter
- ✓ Pour les compétitions par équipe : 1 officiel par équipe du club

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire.

Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition, 50 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros de pénalité pour chacun des suivants.

- Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition, 25 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel Juge-Arbitre ou Starter sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les officiels en formation pratique pour changer de grade sont comptés dans le quota des officiels du club.

Les officiels en formation pratique pour devenir Chronométreurs (Pass-officiel) sont comptés dans le quota des officiels du club, sous condition de la présence d'un officiel titulaire pour le club.

Le club organisateur d'une compétition ne se verra pas appliquer de pénalité pour manque d'officiels, sous condition qu'il fournisse réellement les bénévoles et les prestations permettant la tenue de la compétition conformément à ses obligations dans le présent règlement départemental (1 ; Protocole d'organisation des compétitions Natation Course).

L'engagement de clubs hors Val d'Oise se fera, en accord avec le CD95, sous condition qu'ils prévoient de fournir des officiels conformément au présent règlement.

## Cas des clubs nouvellement affiliés à la FFN

Un club affilié à la FFN pour sa première saison (saison de licence septembre - août) aura une dérogation au regard des pénalités pour manque d'officiel à condition d'avoir entrepris une démarche de formation d'officiels :

* Aucune pénalité tant que le CD95 n'a pas proposé de formation chronométreurs pour la saison

* Une fois qu'une formation chronométreurs a eu lieu dans le département, chaque officiel en cours de formation (Pass Officiels), ou validé chronométreur après avoir été formé lors de la saison en cours, est intégré dans le décompte des officiels du club sur les compétitions où le club présente des nageurs.

## 7. Règlement spécifique demi-fond

Le CD95 Natation se donne le droit de faire nager les 400 NL, 800 NL et 1500 NL à 2 nageurs par ligne d'eau à toutes les compétitions. Le départ s'effectuera sur le plot.

Le CD95 se réserve le droit de faire un appel à participants pour combler des séries demi-fonds. Les nages supplémentaires seront accordées par ordre chronologique des réponses suite à l'appel du CD95.

## 8. Règle des départs

Toutes les compétitions individuelles suivront la règle du 1 départ, sauf pour les compétitions de la catégorie Avenirs, la règle des 2 départs sera appliquée.

Toutes les compétitions par équipe suivront la règle des 2 départs.

Pour les épreuves de demi-fond nagées à 2 par ligne, les départs s'effectueront en décalé, du plot de départ.

## 9. Echauffement et pause

La durée de l'échauffement n'excédera pas 55 minutes, afin que chaque réunion d'une compétition commence au plus tard 1 heure après l'ouverture des portes.

Dans la mesure du possible, l'ouverture des portes (OP) se fera à 14h00 et le premier départ à 15h00 pour toutes les compétitions se déroulant sur une demi-journée.

Au moins une pause de 10min sera prévue par réunion.

## 10. Formations fédérales

Documents d'informations disponibles sur le site de la LIFN.

## 11. Récompenses

Dans certaines compétitions, en plus des médailles, des lots pourront être remis soit aux premiers, soit aux meilleures performances à la table de cotation fédérale, soit aux clubs sur le classement de la compétition. Ces lots ne seront remis au destinataire que s'il est présent au moment de la remise. Aucun envoi ultérieur.

## 12. Participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Page 125-126 du règlement fédéral :

"Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur. Celui-ci devra se signaler préalablement au juge arbitre de la compétition.

Application des règles techniques :

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap. "

# Programme des compétitions

# Journée Départementale Avenirs

Dimanche 23 novembre 2025

Lieu : A définir

Date limite d'engagements : mardi 18 novembre 2025

## Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2016 et après,

  Avenirs 10, né(e) en 2015

  Avenirs 11, né(e) en 2014

Droits d'engagements : cf Page 6

## Règlement Sportif :

✓ La licence compétiteur et le SNS (sauv'nage) sont obligatoires.

✓ Le nombre d'épreuves autorisées par réunion est de 3.

✓ Le Comité Départemental se réserve le droit de limiter les engagements si nécessaire pour garantir une durée de manifestation très raisonnable (2h30 à 3h, échauffement compris).

## Récompenses :

- Une médaille sera remise aux 3 premiers par catégorie et sexe pour chaque épreuve.

## Programme et ordre des courses :

1. 25 Papillon (AV 9 - 10)
2. 50 Dos (Av 11)
3. 50 NL (Av 11)
4. 25 Brasse (Av 9 - 10)

   Pause

5. 25 Dos (Av 9 - 10)
6. 50 Brasse (Av 11)
7. 50 Papillon (Av 11)
8. 25 NL (Av 9 - 10)

   Pause

9. 200 4N (Av 11)
10. 100 4N (Av 10-9)

# Interclubs Avenirs

Dimanche 07 décembre 2025

Lieu : à définir

Date limite d'engagements : mardi 02 décembre 2025

## Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2016 et après

  Avenirs 10, né(e) en 2015

  Avenirs 11, né(e) en 2014

Droits d'engagements : cf page 6

## Règlement Sportif :

➢ 4 nageurs par équipe.

➢ Le SNS et une licence compétition est obligatoire pour participer à cette compétition.

➢ Chaque nageur participe à une épreuve individuelle + le 100 4N + aux 2 relais.

➢ Les équipes mixtes ou équipes bi-club ne seront pas acceptées.

## Ordre des Courses :

4 X 50 4 Nages - course des remplaçants (pause)- 50 Pap – 50 Dos – 50 Br – 50 NL

100 4n –(pause) 4 X 50 NL

**Officiels** : Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

## Récompenses :

- Les 3 premières équipes Garçons et les 3 premières équipes Filles recevront des médailles.
- La première équipe Garçons et la première équipe Filles recevront une coupe sur chaque poule.

# Championnats Départementaux d'Automne Benjamins

Samedi 08 et dimanche 09 novembre 2025

Lieu : à définir

Date limite d'engagements : mardi 04 novembre 2025

## Catégories :

▪ Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2013

Benjamins 13, né(e) en 2012

Droit d'engagements : cf page 6

## Règlement sportif :

✓ Programme complet sur 2 réunions.

✓ Les 400 et 800 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.

✓ Le nombre d'engagements par nageur est limité à 5 dans la compétition.

✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.

✓ Les 5 meilleurs Avenirs 11 (garçons et filles) qualifiés pour la finale Avenirs 2025 sont qualifiés d'office pour cette compétition (classement des Avenirs 11 de mai 2025). Leur classement sera intégré au classement des Benjamins 12. (pas de classement spécifique Avenirs 11).

## Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie et par sexe.

## Programmes et ordre des courses :

Réunion 1 :

1. 400 NL
2. 100 Papillon
3. 50 Dos
4. 200 Brasse

Pause

5. 100 NL
6. 50 Papillon
7. 200 4N
8. 800 NL (Benj 13)

Réunion 2 :

1. 200 NL
2. 100 Dos
3. 50 Brasse
4. 400 4N (Benj 13)

Pause

5. 100 Brasse
6. 50 NL
7. 200 Papillon (Benj 13)
8. 200 Dos

# Championnats Départementaux d'Hiver Juniors/Seniors

Samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025

Lieu : à définir

Date limite d'engagements : mardi 25 novembre 2025

## Catégories :

- Filles et garçons : Juniors de 2011 à 2007

  Seniors : 2006 et avant

Droit d'engagements : cf Page 6

## Règlement sportif :

✓ Le nombre d'engagements est limité à 6 dans la compétition, 2 courses par réunion.

✓ Programme complet sur 3 ou 4 réunions (selon possibilité de l'établissement d'accueil).

✓ Si besoin, les 400, 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.

✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.

✓ Les clubs pourront engager deux équipes maximum par relais.

## Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par sexe et pour les catégories suivantes : - juniors 14 et 15

  - juniors de J16 à J18 et seniors

## Programmes et ordre des courses :

Seront établis en fonction du nombre de réunions.

# Compétition de Noël

Dimanche 14 décembre 2025

Lieu : A définir

Date limite d'engagements : mardi 09 décembre 2025

Catégories : Toutes

Droit d'engagements : cf Page 6

## Règlement sportif :

➢ Pas de disqualification mais l'attribution de pénalités :

- Départ ou prise de relais anticipés : +3sec
- Mauvais virage : + 3sec
- Défaut nage : + 3sec

➢ Pour le relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) : Ondulations autorisées à la suite du départ pour les relayeurs en bras.

➢ Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) : Pour une question de sécurité, le relayeur ayant les jambes attachées fera un départ assis du bord.

➢ Une équipe doit être obligatoirement composée d'un Avenirs ET d'un Seniors/Master

➢ La composition d'un relais mixte est libre. Un malus sera mis en place pour les équipes disposant de plus de 5 garçons (+ 2,5 secondes par garçons en plus).

➢ Les équipes composées de plusieurs membres de la même famille se verront attribuer des bonus : 2 membres : -2 sec ; 3 membres : - 3 sec etc…

➢ Les officiels à la chambre d'appel inscriront les numéros de relayeur sur les nageurs

➢ Un relayeur garde le même ordre de passage sur chacun des relais où il est engagé.

## Récompenses :

- Une médaille de participation à tous les participants

- Remise d'un trophée au premier du classement par points des relais

## Programme et ordre de passage :

1. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Fille
2. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Garçon
3. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Mixte
4. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie Fille
5. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie Garçon
6. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie et mixte
7. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Fille
8. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Garçon
9. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Mixte

# Compet Eau Libre en 50m

## ARTICLE 1 - L'ORGANISATEUR

Le Comité Départemental FFN du Val d'Oise organise dimanche **12 octobre 2025**, la 1ere édition du « **VO Indoor EL-Challenge** » au Centre aquatique intercommunal Christiane et Guy Canzano de Sarcelles (Avenue Paul Langevin 95200 Sarcelles)
Contact : Estelle CHAMALET : atd95natation@gmail.com – 01.78.30.02.46

## ARTICLE 2 – DÉFINITION

La nage en eau libre est une activité aquatique se déroulant dans tous les milieux naturels, comme les lacs, rivières, canaux, océans...
Sans contrainte météo, cette rencontre d'animation en bassin, se veut comme une première approche ludique à cette discipline, rattachée à la FFN.

## ARTICLE 3 - CONCEPT

L'épreuve individuelle sera organisée en séries de 12 nageurs.ses (avec départs, groupés éventuellement ; mixtes et/ou inter catégories), sur une distance d'environ **350 m,** à couvrir sur un parcours, tracé en bassin, autour de TROIS (3) bouees disposées en triangle.

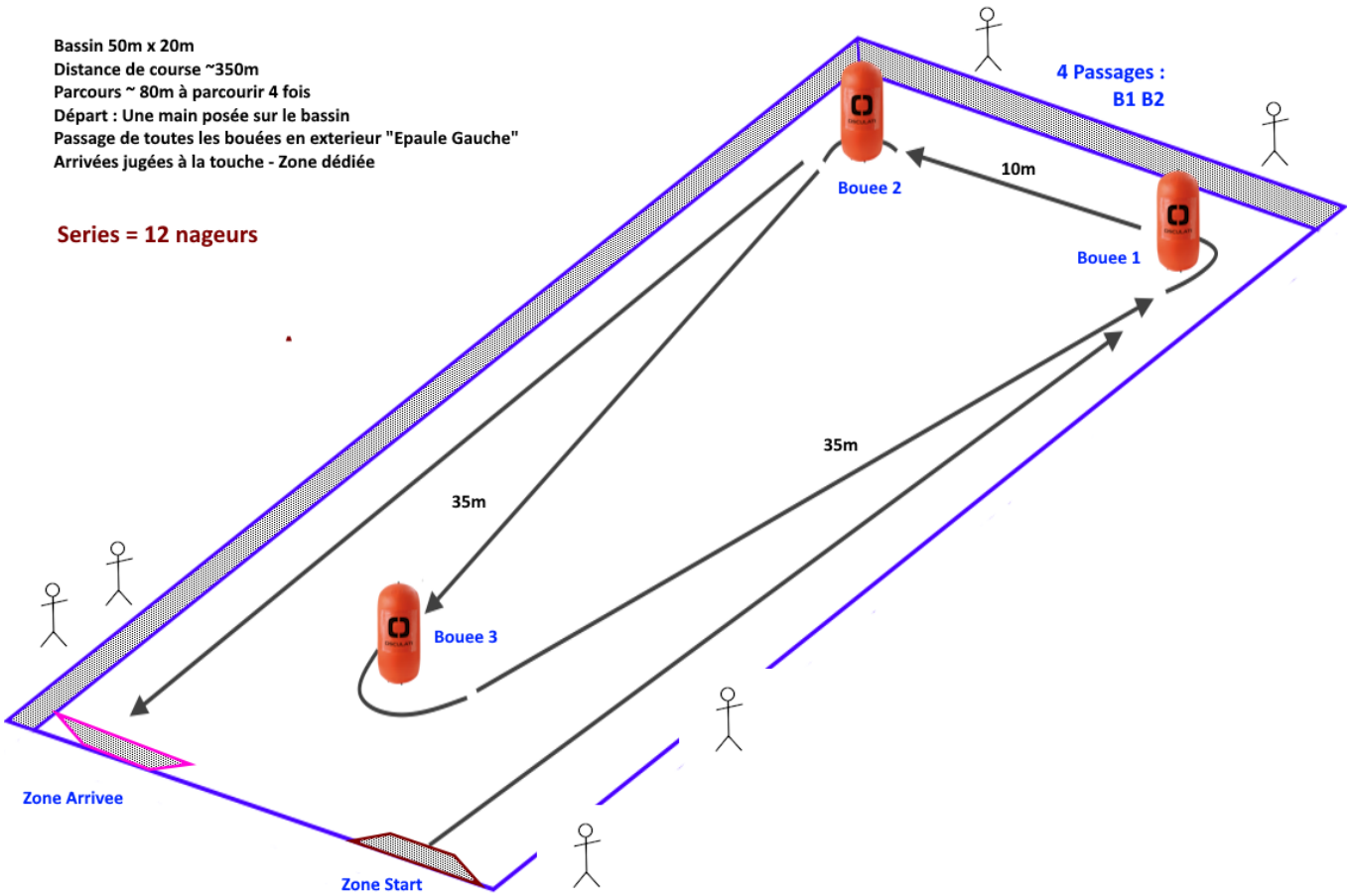

HORAIRES à titre indicatif :

Ouverture des portes : 14 h.
Pas d'échauffement.
Enregistrements + Retrait des bonnets de participation à partir de 14h05 à la sortie du pédiluve.
Présentation générale de l'épreuve - Briefing Coachs & Nageurs : 14h35.
Première course : 15 h.
Résultats et remise des récompenses à partir de 18 h.

Les horaires de l'épreuve seront susceptibles d'être modifiés, en fonction de toutes nécessités d'adaptation.

## ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS

L'événement sera ouvert aux nageurs.ses : **Avenir11, Benjamin12 et Benjamins13**, dûment licencié.es, ayant déjà participé à une competition dans leur discipline.

Les engagements seront au tarif de 3€ par nageur.se.

Les inscriptions gérées par le CD95, se feront sur Extranat à partir du 22 septembre 2025.

Si nécessaire, le CD95 se réservera le droit de limiter les engagements afin de garantir une durée de manifestation raisonnable.

En principe, **144 bonnets** seront à minima disponibles.
Les inscriptions seront clôturées : mardi 07 octobre 2025 (minuit) ou lorsque le nombre de participants maximum sera atteint.

## ARTICLE 5 - RÈGLES SPORTIVES

Bien que nagée en « bassin », cette épreuve « Découverte » **fera totalement référence au reglement sportif de la natation Eau libre** :
Afin de bien préciser les modalités de cette journée :
Participation souhaitable de tous les « Coachs » à la présentation informative de pré-course.
(Briefing général avant le début des courses)

Conformément au reglement EL :

Pour la régularité sportive, l'épreuve sera placée sous la responsabilité d'un Juge-Arbitre, assisté aux postes clés, d'Officiels dûment validés : « NC ou EL ».
(Juges aux bouees-virages, juges d'arrivées, chronométreurs…)
Coté participants : **Les règles du « Fair-play sportif » seront de rigueur** :
Pendant les courses => Pas de gestes anti-sportifs intentionnels : Coups de pieds, coude, obstructions, submersions …
=> DSQ possibles à l'appréciation du (des) JA. (§ Règlement Eau Libre)

Pour la sécurité des nageurs.ses, le port de bijoux (Bijoux, bracelet, boucles d'oreilles, piercing, montre …) sera strictement interdit.
(Dans la mesure du possible, les ongles (pieds et mains) devront être taillés au plus court).
Des coupe-ongles seront mis à la disposition des concurrents.es.

Des sauveteurs minimum BNSSA, seront disposés autour du bassin pour assurer un complément de sécurité.

## ARTICLE 6 - LA COURSE

Le parcours de course sera composé d'une zone de départ, TROIS bouées et d'une zone d'arrivée.

Les départs se feront dans l'eau. (Coté petit bain – Les nageurs.ses auront pieds)
Lors du départ : Au moins une main du nageurs.ses devra être en contact avec le bassin. (Goulotte, mur ou plage. (Zone délimitée à cet effet)

Le signal de départ sera donné conjointement, avec un signal sonore (corne) et un signal visuel (Drapeau)- Pas de buzzer.
Un seul départ sera donné pour chaque série.
(Pas de rappel pour départ initié) - (DSQ éventuelle à l'appréciation du jury)

Le respect du tracé préétabli sera obligatoire. (Sens de course Anti-horaire)
Sous peine de DSQ (conformément aux consignes du JA) :
Les nageurs.ses devront **contourner chaque bouée par l'extérieur (épaule gauche).**

(Mise à part cette contrainte et le sens de course, aucun trajet ne sera imposé).
Durant la course, les nageurs.ses pourront s'accrocher aux bords ou poser les pieds au fond du bassin (Sous réserve de ne pas marcher)

Pour être classé, l'intégralité de la distance devra être couverte.
(Soit **QUATRE (4) PASSAGES aux bouées N°1 et N°2** + ligne droite finale vers zone Arrivée)
/!\ Pas de signification de fin de course (Sifflet ou cloche)

À l'arrivée : Le chronomètre s'arrêtera lorsque le/la nageur.se aura touché le mur du bassin, dans la zone prévue à cet effet. (Contact physique d'une main obligatoire § Reglement EL)
En cas de litige, les juges se concerteront afin de donner la décision finale.

**Équipement « nageur ».**

Le **bonnet numéroté remis par le CD95** devra obligatoirement être porté, pendant toute la durée de l'épreuve. Il est individuel et nominatif (Numérotation pour identification).
Il sera **récupéré par le CD95** à l'issue de l'épreuve.

**Équipements interdits.**

L'utilisation d'accessoires de flottaison, de palmes, de tuba … est strictement interdite.
Les maillots de bain devront être en conformité avec le reglement « NC » en vigueur.
(§ - Catégorie Avenir et Benjamin).

## ARTICLE 7 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le classement de chaque série se fera à la « place » (Touche obligatoire).
À des fins de compilation :
Lors de chaque série, une prise de temps manuelle sera consignée, en parallèle du jugement des ordres d'arrivées.
(In fine : Établissement du classement général « scratch » masculin et féminin)

À la fin de l'épreuve seront récompensés :

- Le Premier.e de chaque Série (À la place)
- Les trois (3) Premiers.res de chaque Catégorie (Temps compilés sur toutes les séries)
- Le meilleur Garçon et la meilleure Fille - Toutes Catégories -Temps Scratch de l'épreuve

- Tous les concurrents.tes, ayant terminé l'épreuve se verront remettre un diplôme « Finisher »
- Challenge du nombre : Pour le club ayant le plus de nageur.ses classés 1er en séries

Les remises de récompenses auront lieu, après la compilation des résultats de toutes les séries. (Totalité des séries nagées)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux lots et récompenses

## ARTICLE 8 – DROIT À L'IMAGE

L'organisateur se réserve le droit de capter et diffuser des images de l'événement sous toute forme (photographies, vidéos, dessins, etc.) et sur tout support existant ou à venir, à des fins de communication, de promotion, dans le respect des dispositions légales applicables, notamment les articles 9 du Code civil et 226-1 du Code pénal.

COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
DU VAL D'OISE
NATATION